



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 86333

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations exprimées dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) intitulé « une école de la réussite pour tous ». Soulignant le rôle prépondérant des principaux de collège, des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN° pour les écoles primaires) et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR pour les collèges) dans « une école de la réussite pour tous », le CESE suggère de former l'ensemble des personnels d'encadrement à l'animation d'une équipe et au travail collectif et collégial, en particulier dans le domaine pédagogique. Il recommande également de faciliter les mouvements d'enseignants volontaires d'un établissement à un autre, pour un temps donné, avec un retour garanti sur le poste d'origine, afin de permettre l'essaimage des pratiques. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La mise en place des réformes portées par la loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école de la République nécessite un accompagnement de proximité des personnels d'enseignement et d'éducation, au-delà de leur formation initiale. Le rôle de l'encadrement (personnels de direction et d'inspection) dans ce domaine est majeur. Les modalités de formation des personnels de direction et d'inspection ont été harmonisées par l'arrêté du 13 juillet 2015, notamment en ce qui concerne la durée et l'articulation entre les trois pôles de formation que sont les établissements ou circonscriptions du premier degré, les académies et l'école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR). L'objectif est de mettre en place des temps de regroupement partagés qui permettent d'aborder ensemble les questions pédagogiques et les aspects managériaux, tout en développant les compétences spécifiques à chacun des corps d'encadrement. Le contenu de la formation des personnels d'encadrement a été profondément remanié. Désormais, l'animation pédagogique, l'impulsion de l'innovation, la conduite du changement qui passe par le développement du travail en équipe, sont des thèmes prioritairement traités au cours de la formation des personnels d'encadrement. Les conditions du développement d'une véritable culture commune de l'encadrement sont ainsi installées.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86333

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5840

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1627